Envoyé en préfecture le 08/03/2019
Reçu en préfecture le 08/03/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190228-D201902025-DE

Affiché le 12 03 2019

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 28 février 2019

Objet de la délibération

ADHESION A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

Le vingt huit février deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Nolwenn LE ROUZIC à Michèle DOLLÉ, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Martine JOURDAIN à Roselyne MALARDÉ, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Envoyé en préfecture le 08/03/2019
Reçu en préfecture le 08/03/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190228-D201902025-DE

Secretariat du Maire

N° 2019.02.025

ADHESION A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

L'Association des Petites Villes de France fédère les communes de 2 500 à 25 000 habitants et leurs intercommunalités pour promouvoir leur rôle primordial dans l'aménagement du territoire et faire entendre leurs voix. Elle fêtera en 2019 son trentième anniversaire.

L'Association des Petites Villes de France est un réseau, pluraliste, actif et convivial au service des petites villes.

- Elle organise des rencontres régionales régulières d'élus de petites villes pour partager solutions et bonnes pratiques sur les enjeux du mandat municipal.
- Elle tient chaque année les Assises de petites villes.
- Elle organise des journées d'études en fonction de l'actualité législative.
- Elle propose une offre complète de formation à Paris et en région, calquée sur les besoins des élus de petites villes. L'APVF est un organisme de formation agréé et partenaire de Sciences Po Paris.
- Elle met à la disposition des élus adhérents et leurs équipes un avocat en droit des collectivités territoriales pour répondre rapidement et précisément à toute question juridique.

L'APVF est une source d'informations, claire, précise et rapide.

- Elle publie un mensuel « le Tribune des Petites Villes et une newsletter hebdomadaire qui couvrent l'actualité territoriale et permettent d'anticiper les réformes.
- Elle rédige des notes techniques précises et des recueils de bonnes pratiques.
- Elle réserve l'accès à ses adhérents d'un espace de documentation via son site internet www.apvf.asso.fr

L'APVF est un réseau reconnu et efficace pour défendre les petites villes.

- Elle agit auprès des décideurs pour faciliter l'exercice du mandat local. Elle s'appuie sur un réseau de parlementaires pour défendre les petites et moyennes villes et porter des amendements élaborés en lien avec ses adhérents. Elle organise des commissions thématiques internes permettant d'identifier des chantiers et des propositions communes sur divers sujets liés à la gestion publique locale.
- Elle défend les petites villes à tous les niveaux pertinents. Elle a établi un dialogue permanent avec les pouvoirs publics (Gouvernement, Parlement…). Elle est représentée et participe activement à toutes les instances-clés du monde local (Comité des finances locales…). Elle valorise les petites villes sur le plan médiatique à travers l'organisation de conférences de presse, la mise en relation de journalistes avec des maires de petites villes et des prises de position publiques largement relayées dans presse nationale et régionale.

Face à un contexte réglementaire, financier et territorial de plus en plus complexe, l'adhésion de la ville à l'APVF revêt donc un intérêt manifeste pour la Collectivité en termes de ressources pour les élus et les services.

Envoyé en préfecture le 08/03/2019
Reçu en préfecture le 08/03/2019
Affiché le 12 03 2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190228-D201902025-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 21 janvier 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 11 février 2019,
Vu le rapport présenté à la séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** l'adhésion à l'APVF pour l'année 2019.
- ➔ **DIT QUE** la dépense sera inscrite au budget au compte 100-021-6281

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU